

L'un et l'autre sexe

Esprit n° 273, mars-avril 2001

La côte d'Adam,

Irène Théry

Au moment du passage à la modernité, contrairement à une idée reçue, la distinction entre les sexes a aussi été repensée ; on n'a pas simplement prolongé la vision traditionnelle des rapports entre les sexes.

Dans les sociétés traditionnelles holistes, le féminin découle du masculin. Eve naît d'Adam. Cependant, cela ne dit rien de la façon dont, au sein d'une société donnée, la distinction des sexes se trouve *concrètement* hiérarchisée. Dans ces sociétés, la noblesse, qui représente la perfection du genre humain, est perfection du masculin comme du féminin. Le sang l'emporte sur le sexe.

Quand les Lumières vont repenser le monde en dénonçant l'ordre métaphysique de la création divine en s'ancrant dans la raison et la nature physique, elles vont bouleverser cette organisation sociale. « Désormais égaux en humanité, l'homme et la femme ne se distinguent plus par l'esprit, qui n'a pas de sexe, mais par le corps, et plus précisément par ce qui dans le corps fonde l'incommensurable différence du mâle et de la femelle humains : la reproduction sexuée. »

Sur cette égalité fondamentale s'érige pourtant l'inégalité des droits que l'on ne peut comprendre simplement comme une ruse de la domination masculine.

« Plus nos liens d'interdépendance s'étendent et plus nous ignorons que nous vivons en société. C'est ainsi que l'on présente souvent les mutations actuelles comme une « émancipation de l'individu », comme si un individu moins social pouvait exister. Ou comme une révolution de la « condition des femmes », comme si elle ne bouleversait pas tout autant l'un et l'autre sexe. Il est temps de nous rendre compte que nous sommes entrés depuis déjà trente ans dans un autre monde. Il ouvre, comme une interrogation vertigineuse, la question du sens que nous voulons accorder désormais à notre condition commune d'êtres mortels et sexués. »

L'inégalité entre les sexes et l'égalité entre les hommes, le tournant des Lumières

Sylvie Steinberg

Dans le modèle de la Renaissance, l'homme et la femme sont dans un rapport d'inversion. Il n'y a qu'un seul appareil génital. Lui le porte à l'extérieur, elle, à l'intérieur. Montaigne rapporte le cas de Marie Germain qui, en faisant une grande enjambée, vit ses organes génitaux se retourner et sortir de son corps, comme se retourne un gant. Quelque soit son sexe, un individu peut avoir des caractères masculins et féminins. Ceux-ci sont déterminés à partir de principes cosmologiques. Quatre éléments (le feu, l'air, l'eau et la terre), quatre principes (le chaud, le froid, l'humide, le sec) et quatre humeurs (le sang, la bile, l'atrabile, le flegme) se conjuguent pour produire quatre tempéraments (colérique ou bilieux, sanguin, pituiteux ou flegmatique, mélancolique ou atrabilaire). Ceux-ci sont connotés plus ou moins masculin ou féminin. Tout ce qui va du côté de la chaleur, de la dureté, du sombre caractérise le masculin, tout ce qui va du côté de l'humidité, du froid, de la pâleur est connoté féminin. L'échelle va du plus masculin au plus féminin mais l'idéal se situe au milieu de l'échelle et représente les attributs de la noblesse. « La physionomie noble est donc clairement un juste milieu entre la rusticité et la délicatesse, la rudesse et la douceur, le trop viril et le trop féminin. »

Paradoxe : la pensée des Lumières ancre dans la Nature l'unité du genre humain, préalable nécessaire à son égalité juridique et politique et, dans le même temps, les savants du XVIII^e siècle inventent une « nature féminine » incommensurable à celle de l'homme et définie à partir des lois de la reproduction.

La révolution épistémologique des Lumières revient à passer d'une Nature instable et ordonnée par Dieu à une Nature mathématique et morale. Par là même, c'est le système des représentations des différences entre individus qui est bouleversé. Jusque là, il était fondé sur la différence de sang, la noblesse étant assimilée à une race. En fondant la différence sur le sexe, on abolit la différence de sang. « Il ancre dans le sexe l'infériorité naturelle de la femme mais il décrète que toutes les autres différences sont injustes et infondées. L'égalité entre les hommes et l'incommensurabilité fondamentale entre les hommes et les femmes apparaissent ainsi comme les deux versants complémentaires et contradictoires de la pensée naturaliste des Lumières. »

La distinction de sexe dans les sociétés, un point de vue relationnel

Cécile Barraud

Question de départ de Henrietta L. Moore en 1988 : les femmes sont-elles toujours subordonnées aux hommes dans toutes les sociétés ?

Que peut nous apprendre l'anthropologie sociale sur la différence des sexes ?

Examinons les relations de parenté. On sait que l'anthropologie du début du siècle, dominée par les hommes, a fait des erreurs de lecture. Cas de la société trobriandaise étudiée par Malinowski en 1914 et reconsidérée par Annette Weiner en 1976. Les rituels féminins existaient bien et les femmes avaient des pouvoirs considérables dans certaines sphères d'activité dont le système rituel.

L'idée d'un fondement universel de la dichotomie homme-femme a été abandonné au profit de l'étude des bases sociologiques et culturelles propres à chaque société, de façon à éliminer une forme d'ethnocentrisme qui revenait à projeter sur toute société l'idée d'une domination masculine comme celle que connaît la civilisation occidentale. D'où le choix de parler de « distinction de sexe » plutôt que de « différence de sexe ».

Dans quels cas le langage de la parenté fait-il une distinction entre les hommes et les femmes ? On doit en distinguer trois. Certains mots codent à la fois la génération et le sexe, père ou mère par exemple. On parle alors de « sexe absolu ». D'autres codent la génération mais pas le sexe, grands-parents ou enfants, par exemple. On parle dans ce cas de « sexe indifférencié ». Mais une troisième catégorie de mots, dits de « sexe relatif » désigne soit un sexe, soit l'autre, en fonction de la personne qui parle. Par exemple, dans la société 'Aré'aré des Iles Salomon, un homme appelle son frère *wa'a* et une femme appelle sa sœur *wa'a*, mais le frère et la sœur s'appellent réciproquement *hahone*. Le mot renseigne sur le sexe de l'autre si l'on connaît le sexe de la personne qui parle. Il y a bien une distinction, mais pas forcément une hiérarchie, rien ne permet de le dire.

Les contradictions actuelles du féminisme

Nathalie Heinich

Retour sur la parité dans laquelle le différencialisme l'a emporté.

Relance de la féminisation des noms de professions, idem.

Détour par le travail de nuit, là c'est l'universalisme qui a gagné.

Repentir sur la prestation compensatoire.

Du bon usage de la sexualité : pornographie ou prostitution.

Cas exemplaire du film *Baise-moi* (2000) de Virginie Despentes et Coralie Trinh-Thi. Défendu par les *Chiennes de garde*, au nom du féminisme et par une cinéaste de films osés, au nom de la liberté de l'érotisme et de la pornographie au cinéma. Là, le clivage passe entre un protectionnisme qui cherche à préserver les femmes et un libéralisme qui prône le libre accès des femmes à toute sexualité. Ce clivage est particulièrement net aux Etats-Unis où Catharine A. MacKinnon, très hostile à la pornographie, se retrouve sur les positions des fondamentalistes chrétiens.

Les enjeux

Au-delà de l'opposition entre universalisme et différencialisme, c'est la question des moyens à utiliser pour parvenir à l'égalité qui pose problème. En fait, l'égalité est une revendication commune aux deux positions. Ce qui les oppose, c'est les moyens d'y parvenir. Soit en suspendant les particularités (universalisme), soit en les affirmant (différencialisme).

Or, égalité s'oppose à inégalité ou discrimination ; différence s'oppose à similitude. Opposer égalité à différence, c'est confondre discrimination et différence.

Ce débat est traversé par un autre, surtout dans les milieux universitaires, celui qui oppose le naturalisme (ou essentialisme) au culturalisme (ou constructivisme). C'est sur ces deux oppositions que le mouvement féministe a explosé en France à la fin des années 1970. Ce sont deux définitions de l'être humain qui s'opposent :

Différencialisme	Universalisme
Personnes	Individus
Dotés de caractéristiques susceptibles de les rattacher à des collectifs (ex. l'ensemble des femmes)	Leurs particularités ne sont pas réductibles à des définitions, toujours collectives
L'Etat prend en compte ces caractéristiques	L'Etat fait abstraction de ces particularités
Tradition libérale Amérique du Nord	Tradition républicaine française

Conclusion : les questions féministes constituent un miroir grossissant des débats politiques.

Du bon usage du contexte

Il faut d'abord distinguer les faits et les valeurs.

La question de la différence devrait relever plutôt d'une approche descriptive (travail de base de la sociologie, à travers des enquêtes notamment), alors que la question de l'égalité est une question normative, du domaine politique.

Il faut ensuite prendre en compte le contexte pour penser l'action. La contextualisation des choix est essentielle, en fonction des situations. Par exemple, la loi sur le harcèlement sexuel. En France, elle fonctionne quand la personne est un supérieur hiérarchique ; aux Etats-Unis, il n'y a pas précision, si bien que l'on assiste à des excès et à une dégradation des relations entre les deux sexes.

On peut, dès lors, être universaliste sur le plan des droits civiques et différencialiste sur le plan des droits sociaux ou des choix identitaires individuels.

Le cas d'école de la prostitution :

Des mouvements de défense des prostituées présentent la prostitution comme une activité professionnelle comme une autre. Le seul critère pour distinguer ce qui est permis et ce qui est interdit devrait être la réglementation du marché. L'autre point de vue dénonce le dévoiement de revendications féministes par le lobby de l'industrie du sexe. Pour les premiers, il faut banaliser la prostitution, pour les seconds, il faut l'interdire. Le corps n'est pas une marchandise. Mais cette position est délicate car elle peut être suspectée de conformisme moral. Où commence la commercialisation illicite du corps ? Le libre consentement individuel ne suffit pas. Il faut élargir le problème à celui de la marchandisation générale des relations et des rapports humains.